

	
Délibération n° 1	Conseil Municipal du Lundi 18 septembre 2023
Finances/Subventions	Domaine de compétence : 7.5.1 – Finances - subventions
<p>Le Lundi Dix Huit Septembre deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de La Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.</p> <div data-bbox="172 734 523 1245" style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 200px;"> <p>Date de convocation : 08/09/2023</p> <p>Membres présents : 23</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 5</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 1</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 4</p> <p>Nombre de votants : 28</p> <p>Affiché le 21/09/2023</p> </div> <p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Adjoins, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Coralie PRUVOST, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Maxime GUERVILLE à Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Robert BAILLET à Monsieur Philippe RAMET, Madame Andréa ÉLYSÉ à Madame Marie-Antoinette LISIK.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSELIN, Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE.</p> <p>Votants : 28</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET</p> <p>Objet : Délibération de principe pour l'acceptation de la subvention accordée par le Département pour l'implantation d'un parcours de motricité extérieur à l'école maternelle de Rombly</p>	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Le Conseil Municipal est invité à accepter la subvention départementale de 6 512 Euros, octroyée à la Commune pour l'implantation d'un parcours de motricité extérieur, au titre de l'Appel à projets 2022 « Modernisation de l'offre de service offerte aux habitants en quartier prioritaire »

Vu les articles L. 2334-32 à L 2334-39 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'appel à projets du Conseil Départemental « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire »

Vu le montant maximum de l'aide départementale de 6 512 €uros allouée à la Commune selon un calcul établi au regard du nombre d'habitants résidant en QPV

Considérant :

que pour répondre aux modalités de l'appel à projets, la Commune a souhaité procéder à l'installation d'un parcours de motricité extérieur à l'école maternelle de Rombly pour un montant de 17 716 €uros HT ;

que pour solliciter le versement de l'aide octroyée par le Département, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur l'acceptation de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1°) d'accepter la participation financière du Conseil départemental s'élevant à la somme de 6 512 €uros

2°) de s'engager à promouvoir l'image du Département et la mise en valeur de l'aide financière apportée aux moyens de tous supports de communication.

La délibération est adoptée par 28 voix pour.

Vu pour être affiché le 21 Septembre 2023 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.